

Règlement Ordre Intérieur de la Villa St-Servais à Botassart

Camps d'été

Un lieu

La Villa Saint-Servais organise, depuis 1922, des camps d'été ouverts aux enfants, adolescents et familles, dans le hameau de Botassart (Bouillon) à quelques centaines de mètres du 'Tombeau du Géant'. Dans chaque camp on apprend à vivre ensemble (convivialité) par des jeux, la pratique de sports et d'aventures, et à s'engager en donnant le meilleur de soi.

L'infrastructure de la Villa est le fruit du travail de générations de bénévoles, qui ont eux-mêmes été séduits par le cadre ardennais et enthousiasmés par les expériences vécues sur place. Le bâtiment répond aux normes de confort, d'hygiène et de sécurité modernes, nécessaires à l'accueil de groupe en activités scolaires et parascolaires. Pendant l'année il est le siège de classes de découverte. Pendant l'été, l'infrastructure est enrichie de grandes tentes munies de planchers, de lits et raccordées à l'électricité. L'ensemble articule une infrastructure professionnelle et sécurisée, et l'attire de la vie de groupe au grand air.

Des valeurs

Chaque camp peut accueillir des enfants de toutes origines – sociales comme religieuses. Si les valeurs vécues sur place sont issues de l'Évangile et d'une vision chrétienne de la personne, chacun y est accueilli avec ses convictions philosophiques propres. Le camp n'est jamais l'occasion d'un endoctrinement ; mais toujours l'occasion d'expérimenter le vivre-ensemble, l'accueil de tous et spécifiquement du plus faible, ainsi que la solidarité et le don de soi. Au cours de chaque camp un temps est réservé à l'explicitation et à la célébration de ces valeurs, par des outils adaptés aux participants (contes, partages, danses, gestes symboliques, etc.)

Pour s'inscrire

Pour s'inscrire, une fiche d'inscription doit être complétée, signée par un parent/tuteur de l'enfant et être envoyée au secrétariat de l'ASBL. Une confirmation de cette demande d'inscription est envoyée par retour de courrier postal, avec les modalités de paiement. L'inscription devient effective dès que le paiement est effectué. Une réduction est accordée lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits.

Les prix des camps ne doivent entraver la participation d'aucun enfant. Une caisse de solidarité est constituée grâce à l'engagement bénévole des responsables de l'ASBL. En cas de difficulté, il faut prendre contact avec le secrétariat (0473 35 98 28). Une participation aux frais adaptée aux revenus de la famille sera alors négociée.

Les renseignements concrets

Dans le courant du mois de juin, les renseignements utiles à la réussite du camp seront envoyés par la poste (à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription). Ces renseignements comprendront la liste du matériel à emporter, les coordonnées des personnes responsables sur place, la localisation du centre. Ces renseignements seront également accompagnés de la fiche de renseignements (administratifs, médicaux, régimes éventuels, décharge parentale) à compléter par le parent/tuteur, ainsi que de l'engagement personnel (dans le cas d'un camp ados) à signer par le jeune. Fiche de renseignements et engagement personnel sont à renvoyer le plus rapidement possible (et certainement une semaine avant le début du camp) au secrétariat.

Au cours du mois de septembre des attestations de participation sont envoyées aux parents/tuteurs. Si une forme particulière de formulaire est préconisée par votre employeur, mutuelle... ce formulaire peut être envoyé au secrétariat.

Les équipes d'animés

Les animés sont regroupés en équipes (de 5 à 8 jeunes). Ces équipes sont déterminées par l'équipe d'animation. Chaque jeune peut communiquer ses desideratas (sur la fiche de renseignements) pour faire partie de la même équipe qu'un autre jeune. L'équipe d'animateurs veillera toutefois à mélanger autant que possible les origines des animés, tout en respectant les desideratas exprimés.

C'est en équipe que les principales activités (ludiques, sportives et de services) sont vécues. L'équipe est le premier lieu où s'expérimente la vie de groupe, la solidarité, le souci du plus faible. Il n'y a ni cloisonnement, ni compétition entre les équipes.

L'équipe d'animation

Les animés sont encadrés par des animateurs formés à l'animation : le cadre et le nombre d'animateurs brevetés dépassent les minimum requis par le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur place une équipe d'adultes est responsable de la préparation des repas. Un coordinateur breveté est également présent. Il assure la responsabilité globale du camp, la bonne entente et la coordination entre les différentes équipes qui composent l'encadrement ; il est le lien responsable avec les parents/tuteurs et le CA du Centre.

Le programme des activités est établi par le chef de camp et par l'équipe d'animateurs, sous la responsabilité du coordinateur. Certains jours, les animés détermineront eux-mêmes (individuellement ou avec leur équipe) l'activité qu'ils souhaiteront vivre.

Sont prévues différentes activités sportives : kayaks, VTT, hike (pour les camps ados) ; des activités plus directement ludiques (veillées, jeux de plaine, jeu de ville) ; des activités plus créatives (dessins, bricolage, saynètes, jonglerie) ; des moments de relecture et d'approfondissement de la vie de groupe ; des temps de services (entretien, vaisselle). Des temps libres équilibrent l'ensemble. A cette fin, tables de pingpong, kickers et billards conviennent idéalement, tout comme la situation exceptionnelle du site : zone rurale avec un minimum de trafic routier.

Les personnes de contact

Pour tout renseignement ou problème, les personnes de contact sont :

- avant et après les camps : le secrétariat (0473 35 98 28 – botassart@gmail.com)
- pendant les camps : le coordinateur et le chef de camp (voir courrier envoyé en juin).

Ces personnes peuvent être contactées en particulier pour les échanges d'informations personnelles qu'il serait difficile d'indiquer sur la fiche de renseignements (problèmes particuliers de santé, d'intégration, handicap, etc.) De telles informations nous aident à mieux accueillir les animés en fonction de leurs besoins spécifiques.

Pendant les camps, nous demandons d'éviter les coups de téléphone « simplement pour prendre des nouvelles ». Spécialement pour les enfants plus jeunes, ces contacts peuvent rendre plus difficile l'intégration dans la vie de groupe. Chaque fois que ce sera nécessaire, coordinateur et chef de camp prendront contact avec les parents/tuteur. Les gsm sont déconseillés (notamment pour éviter perte et vol).

Engagement de tout participant

Tout jeune qui participe à un camp s'engage à

- Participer activement aux animations.
- Respecter scrupuleusement TOUTES les consignes des animateurs.
- Respecter la nature, les bâtiments et tout le matériel.
- Adopter un comportement prudent, respectueux de soi et des autres.
- Dans le cas où il aurait perdu son groupe, à se rendre directement au point de rendez-vous désigné par les animateurs.

- Respecter les consignes de sécurité et d'organisation.
- Respecter le sommeil des autres.
- Respecter les horaires.
- Ne pas apporter, acheter ou consommer de l'alcool, de la drogue ou d'autres substances psychotropes.

Tout dommage causé par un animé aux locaux, aux mobiliers et aux matériels sera remplacé aux frais des parents/tuteur.

Le coordinateur du camp se réserve le droit de renvoyer tout animé, aux frais du parent/tuteur, s'il commettait une FAUTE GRAVE, notamment en adoptant un comportement en contradiction avec le projet pédagogique.

En cas de maladie ou d'accident

En cas de maladie ou d'accident le coordinateur et le chef de camp veilleront au meilleur suivi possible de l'animé chez le médecin. Ils le feront en essayant de contacter le parent/tuteur le plus rapidement possible. Les informations disponibles sur la fiche de renseignements (antécédents médicaux, coordonnées du médecin traitant, coordonnées de mutuelle) sont particulièrement importantes. Le parent/tuteur s'engage à rembourser les frais médicaux occasionnés pendant la durée du camp.

Durant le camp, les animés sont couverts pour les accidents corporels et en responsabilité civile (Centre Interdiocésain Assurances SA - Rue Guimard, 1 1040 Bruxelles).

Le secrétariat fera parvenir, après le camp, au parent/tuteur les attestations de soins avec les formulaires nécessaires : l'assurance qui couvre le séjour (pour les cas d'accidents) intervient pour la part non couverte par la mutuelle de l'animé.

Début et fin de camp

Les camps commencent à la date prévue par le repas de midi. Les animés sont attendus (Villa Saint-Servais Rue de Neumoulin, 1 6833 Botassart) au plus tard à 12h. Les parents et amis qui le souhaitent peuvent s'inscrire pour prendre le repas de midi (qui est servi vers 12h30). Les camps se terminent à la date prévue, à 14 heures après le repas de midi. Les parents qui le souhaitent peuvent s'inscrire pour prendre le repas de midi (qui est servi vers 12h30).

Pertes et vols

L'ASBL décline toute responsabilité pour perte et vol vécu sur place. C'est la raison pour laquelle il est déconseillé aux animés d'emporter GSM, Game-boy, Walkman, Cdman, MP3 (et appareils semblables), de même que de vêtements de marque ou (de manière générale) tout objet de valeur.

Le prix du camp inclut tout ce qui est nécessaire, il n'y a guère de nécessité d'emporter beaucoup d'argent de poche. Cependant, sur place les animés peuvent acheter des cartes postales et timbres pour donner de leurs nouvelles.

Photos- droit à l'image

Les animateurs prendront des photos des activités et des participants pendant le séjour. Ils mettront ces photos à disposition des animés à la fin du camp, pour que chacun puisse garder des souvenirs. Ces photos seront toujours utilisées (par l'ASBL et par tous les participants) avec le respect nécessaire aux personnes concernées. Dans le cas où quelqu'un ne souhaiterait pas que les photos et séquences vidéo qui le concernent soient utilisées, il faut prévenir le secrétariat (botassart@gmail.com – 0473 35 98 28).